



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Section Midi-Pyrénées / DNSCE

Groupe de travail transfert dédouanement et fiscalité du jeudi 6 mai 2021

Nous ne nous attarderons pas sur les chiffres présentés aujourd'hui pour démontrer la facilité d'absorption du trafic douanier de Portet par Blagnac. Avec le talent d'un abbé de Villecourt¹ vous aurez tout aussi bien pu démontrer le contraire.

Car personne n'en est dupe : il s'agit de répondre à une commande politique totalement déconnectée des besoins des opérateurs et des intérêts collectifs tout comme l'étaient les phases précédentes de concentration, régionale d'abord puis l'avortée interrégionale. Nous ne pouvons pas manquer de vous rappeler les termes de la fiche de présentation au GT du 18 avril 2019 : « l'absorption du trafic de porter par le centre d'expertise de Blagnac permettrait de recentrer les domaines de compétences de chaque entité, et plus particulièrement pour le bureau de Portet, de positionner les agents sur la mission gestion et contrôle de la fiscalité énergétique appelé à monter en charge ».

Nous ne reviendrons pas non plus sur la trahison qu'a constitué le « coup » du transfert de la fiscalité énergétique au détour d'un amendement mensongèrement justifié : l'abaissement de la parole des responsables politiques gangrène le contrat social.

La CGT n'a pas cru un instant à ce miroir aux alouettes d'une concentration qui sauverait le bureau de Portet : l'histoire récente a démontré que toutes les concentrations n'étaient qu'une phase préalable visant, sous couvert de professionnalisation, à l'externalisation (vers le privé ou autre). **C'est pourquoi les trois voix se prononçant défavorablement au projet lors du CHSCT du 17 juin 2019** (annexe du dossier de présentation de la concentration du dédouanement) **sont les voix CGT.**

A rebours de la concentration, nous prônons un service de proximité, en charge d'accueillir et de conseiller les usagers comme d'effectuer les contrôles de premier niveau garantissant le respect des principes fondateurs de notre République que sont l'égalité d'accès aux SP et l'égalité des citoyens devant l'impôt.

La CGT est aujourd'hui présente pour dénoncer des réorganisation conduites en amateur qui, depuis des années, font perdre « un pognon de dingue » aux finances publiques qui sont vitales pour notre pays.

Nous dénonçons aussi un inadmissible gaspillage de « ressources humaines » : de savoir-faire malmené, d'investissement dédaigné, de travail maltraité, de mobilités contraintes. A cet égard nous revendiquons le maintien en surnombre des collègues dans tous les cas où cela se présenterait.

¹ Cf. Film de P. Leconte « Ridicule » sorti en 1996.

Malgré les propos rassurants lors de votre venue dans le service le 27 avril dernier, nous trouvons dans les documents remis de quoi alarmer les collègues :

Point 2.3 b des fiches : « le bail arrive à échéance fin septembre 2021. Un renouvellement sera étudié ». Pourquoi l'emploi du futur ?

Point 4.1 a du dossier de présentation TIC : « un positionnement des agents dès le second semestre 2021 pour une mise en application des mesures au 1^{er} janvier 2022 ». Comment cela s'articule-t-il avec la fiche remise pour le GT national du 30/03 qui prévoit une compétence en matière de remboursement des TIC pendant tout le délai de reprise ?

S'agit-il encore de double langage ? La CGT vous demande une expression claire et un engagement ferme sur celle-ci.

En effet, nous dénonçons l'état d'ignorance et d'incertitude dans lequel sont maintenus nos collègues. Il est temps que vous nous en disiez plus sur le « grand projet » porté par vous-même et par le DI d'Occitanie concernant le bureau de Portet.

On peut entendre que les arbitrages ne soient pas rendus mais... N'est-ce pas tout l'intérêt du « dialogue social » que d'associer les représentants du personnel à l'élaboration d'un projet et de recueillir leur avis avant que la décision ne soit prise ?

Ou bien... Expliquez-nous pourquoi nous sommes là ?